



BAREME DES HONORAIRES

Publié en conformité avec l'arrêté du 10 janvier 2017

Ventes

Honoraires sur vente à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC * (% du prix de vente)
Plus de 350 000 €	4 %
De 250 001 à 350 000 €	5 %
De 150 001 à 250 000 €	6 %
De 100 001 à 150 000 €	7 %
De 80 001 à 100 000 €	8 %
De 50 001 à 80 000 €	9 %
Moins de 50 000 €	10 %

* Les honoraires des mandats exclusifs partagés avec les agences de l'association AMEPI Comminges Pyrénées seront majorés de 1% à des fins d'harmonisation avec les barèmes appliqués dans le groupement des professionnels de l'immobilier – commission minimale de 3 000 € TTC

Avis de valeur – Estimation

- Prestation orale gratuite dans le cadre de la mise en vente d'un bien
- Dans les autres cas, dossier rédigé au prix forfaitaire de 150 € TTC (frais de déplacement inclus dans un rayon de 50 km du siège de l'Agence)
- Pour les types de biens hors normes (complexe immobilier, immeuble, etc.) ou les biens hors secteur géographique (plus de 50 km du siège de l'agence) : tarif sur devis